

MAZARS

BREAK POVERTY FOUNDATION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

BREAK POVERTY FOUNDATION

Fonds de dotation

Siège social : 81 rue de Lille 75007 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres du Conseil d'administration ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation BREAK POVERTY FOUNDATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources (CER) décrites dans les notes annexes au compte d'emploi annuel des ressources font bien l'objet d'une information appropriée et sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier en accord avec le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette

appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 16 mars 2020

Le Commissaire aux comptes

M A Z A R S

CYRILLE BROUARD



AURELIE JOUBIN





EXPERTS COMPTABLES



6 Avenue du Coq
75009 PARIS



+33 (0)1 40 16 92 93



ca.genuyt@actheos.com



www.actheos.com

BREAK POVERTY FOUNDATION

81 rue de Lille

75007 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019



Paris

Rouen

Rennes

Le Havre

Bordeaux

Saint-Brieuc

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	32 527	10 037	22 490	24 114
	Fonds commercial (1)				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	50 690	21 988	28 702	37 944
	Autres immobilisations corporelles				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	TOTAL (I)	83 217	32 025	51 193	62 058
	Comptes de liaisons				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	101 435		101 435	
	Autres créances				
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	253 468		253 468	123 566
	Charges constatées d'avance				739
	TOTAL (II)	354 903		354 903	124 305
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF		438 120	32 025	406 095	186 363

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droits de reprise	9 914	41 333
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		
	Total des fonds propres	9 914	41 333
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	9 914	41 333
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
	Comptes de liaisons		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés	248 450	44 700
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	248 450	44 700
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		206
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 116	54 707
	Dettes fiscales et sociales	58 561	30 417
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	54 055	15 000
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	147 732	100 330
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	406 095	186 363
	Résultat de l'exercice exprimé en centièmes	0,00	0,00
	(1) Dont à moins d'un an	147 732	100 330
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		206

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	16 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Dons	681 667	186 119
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	4	2
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits	1 031 419	558 667
	Total des produits d'exploitation	1 713 090	744 788
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	668 766	241 143
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 971	1 107
	Rémunération du personnel	324 407	203 525
	Charges sociales	130 405	89 340
	Subventions accordées par l'association	306 740	159 000
	Dotation aux amortissements et dépréciations	26 061	5 964
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	11	10
	Total des charges d'exploitation	1 470 361	700 088
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	242 729	44 700
Produits financiers Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers		
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER		
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	242 729	44 700
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles	38 979	
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(38 979)	
	Impôts sur les sociétés et Participation des salariés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	44 700	
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	248 450	44 700
	TOTAL DES PRODUITS	1 757 790	744 788
	TOTAL DES CHARGES	1 757 790	744 788
	EXCEDENT ou DEFICIT		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	156 071	63 525
	Bénévolat		
	Prestations en nature	156 071	63 525
	Dons en nature		
	CHARGES	156 071	63 525
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	156 071	63 525
	Personnel bénévole		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 406 095 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 757 790 euros et un total charges de 1 757 790 euros, dégageant ainsi un résultat de 0 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux règles du règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels et aux règles de l'avis n°2009-01 du CNC en date du 5 février 2009 applicable au fonds de dotation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Faits majeurs de l'exercice

Le fonds de dotation Break Poverty Foundation a été créé le 12 septembre 2017 avec une dotation initiale consommable de 500.000€.

Le fonds de dotation a pour objet, de développer, de conduire et de soutenir des activités d'intérêt général à caractères humanitaire et scientifique aux fins de lutter contre toutes les formes d'extrême pauvreté, dont sont notamment victimes les enfants, en France et à l'International.

Deux dotations complémentaires de 500.000€ ont été versées par le fondateur et affectées en dotation complémentaire consommable.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Licences, logiciels, bases de données : 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Comptabilisation des dons reçus

Les dons reçus du fondateur sont comptabilisés en autres fonds propres dans les dotations consommables.

Les dons affectés et dons non affectés perçus dans le cadre de l'appel public à la générosité, ainsi que les dons reçus dans le cadre de conventions de mécénat, sont enregistrés en produits d'exploitation, sauf décision du Conseil d'Administration.

Nature des éléments comptabilisés en "Subventions accordées par l'Association"

Il s'agit d'aides financières versés au cours de l'exercice pour soutenir des projets réalisés par des organismes d'intérêts général dont l'action entre dans l'objet social du fonds.

Engagements hors bilan

Engagements reçus : les conventions de mécénat signés et non réalisés au 31 décembre 2019 s'élèvent à 29.000 euros.

- Crédit Agricole - Digitale Académie : 20.000€
- Routière Chambard - Digitale Académie : 4.000€
- Roquette Frères - DAT Béthune : 5.000€

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Engagements donnés : Break Poverty s'est engagé à verser 228.700 € aux projets suivants :

- Digitale Académie : 78.700 €
- Inde : 150.000 €

Fonds dédiés

Un tableau de suivi des fonds dédiés est présenté en annexe.

Effectif au 31 décembre 2019

A la clôture, le fonds de dotation emploie 5 personnes, dont 2 cadres et 3 employés.

Rémunération des administrateurs

Aucun administrateur n'a perçu de rémunération au cours de l'exercice.

Evaluation des contributions volontaires en nature au cours de l'exercice

De janvier à décembre 2019, conformément à une convention de commodat signée en date du 4 octobre 2018, Break Poverty Foundation occupe à titre gratuit des locaux, d'une surface de 250 m², situés 81 rue de Lille - 75007 Paris.

Cette contribution volontaire en nature est estimée à 156.071€.

Break Poverty Foundation bénéficie d'une contribution volontaire en nature de la société Google Ad Grants pour l'équivalent d'un montant maximum de 10.000 \$ par mois, afin d'améliorer son référencement lors de recherches Internet.

Evènements postérieurs à la clôture

Il n'a pas été relevé d'évènements postérieurs à la clôture qui remettent en cause les présents comptes annuels.

Honoraires du Commissaire aux Comptes (art. R.123-198.9° du Code de Commerce)

Les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent à 9.000 € TTC au titre de l'exercice 2019.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	24 737		7 790			32 527
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24 737		7 790			32 527
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers			1 098			1 098
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	43 285		6 307			49 592
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43 285		7 405			50 690
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		68 022		15 195			83 217

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	622	9 414		10 037
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	622	9 414		10 037
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers		366		366
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	5 342	16 280		21 622
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 342	16 646		21 988
TOTAL		5 964	26 061		32 025

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

31/12/2019

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES				
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	101 435	101 435	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	101 435	101 435	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

31/12/2019

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES				
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine			
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Fournisseurs et comptes rattachés	35 116	35 116	
	Personnel et comptes rattachés	4 665	4 665	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 292	35 292	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	18 604	18 604	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés			
	Autres dettes	54 055	54 055	
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance			
	TOTAL DES DETTES	147 732	147 732	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)			

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	600 000	1 000 000		1 600 000
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés	(558 667)		1 031 419	(1 590 086)
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	41 333	1 000 000	1 031 419	9 914

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
TOTAL				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Fonds dédiés "Digitale Académie"	44 700	44 700	78 700	78 700
Fonds dédiés Nantes			145 750	145 750
Fonds dédiés Béthunes			24 000	24 000
Total	44 700	44 700	248 450	248 450
Legs et donations				
Total				
TOTAL	44 700	44 700	248 450	248 450

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2019	31/12/2018
Bénévolat		
Prestations en nature	156 071	63 525
Dons en nature	156 071	63 525
Total	156 071	63 525

Répartition par nature de charges	31/12/2019	31/12/2018
Secours en nature (alimentaires, vestimentaires, ...)		
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, ...)	156 071	63 525
Prestations	156 071	63 525
Personnel bénévole		
Total	156 071	63 525

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS	Emploi de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	768 025	161 177	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	161 177	161 177
1.1. Réalisées en France	659 648		1.1 Dons et legs collectés	161 177	161 177
- Actions réalisées directement	453 948	161 177	- Dons manuels non affectés	161 177	161 177
- Versements à d'autres organismes agissant en France	205 700		- Dons manuels affectés		
1.2. Réalisées à l'étranger	108 377		- Legs et autres libéralités non affectées		
- Actions réalisées directement	7 337		1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	101 040				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	552 095		2 - AUTRES FONDS PRIVES	1 551 909	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public // Frais de collecte	529 717		- Mécénats	520 490	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	22 379		- Dotation consommable	1 031 419	
2.3. Charges liées à la recherche de subvention			3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	189 219		4 - AUTRES PRODUITS	4	
		161 177			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRIT AU COMPTE DE RESULTAT	1 509 340		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRIT AU COMPTE DE RESULTAT	1 713 090	
II - DOTATION AUX PROVISIONS			II - REPRISES DES PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	248 450		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	44 700	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			IV - INSUFFISANCE DES RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	1 757 790		VI - TOTAL GENERAL	1 757 790	161 177
V - Part des acquisitions d'immobilisation brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		161 177	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		161 177
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		0
Evaluation des contributions volontaires en nature					
Mission sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestation en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges	156 071		Dons en nature	156 071	
Total			Total		

ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le Compte d'Emploi annuel des ressources a été établi conformément aux dispositions du règlement 2008-12 du 7 mai 2008, afférents à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations et modifiant le règlement N°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les ressources

Les ressources issues de la générosité du public

Les ressources collectées auprès du public se composent de dons manuels non affectés. Break Poverty n'a pas collecté d'autres produits liés à l'appel à la générosité du public.

Règles d'affectation des ressources au financement des emplois

Les ressources issues de la générosité du public sont affectées en intégralité aux missions sociales.

Les autres fonds privés

Les autres fonds privés concernent :

- des conventions de mécénats à hauteur de 520.490 €,
- une quote-part de la dotation consommable virée au résultat à hauteur 1.031.419€

Les emplois

Définition des missions sociales retenues dans le CER

Le fonds de dotation, qui fait appel public à la générosité, a pour missions sociales « *de développer, de conduire et de soutenir des activités d'intérêt général à caractères humanitaire et scientifique aux fins de lutter contre toutes les formes d'extrême pauvreté, dont son notamment victimes les enfants en France et à l'International* ».

En 2019, les missions sociales intègrent quatre domaines d'intervention :

- Soutien à la petite enfance : favoriser l'éveil de chaque enfant dès le plus jeune âge via le développement de lieux d'accueil dans les quartiers prioritaires, la mise en place d'ateliers de développement de l'éveil et du langage etc.
- Prévention du décrochage scolaire : offrir l'accompagnement nécessaire à chaque enfant pour lui donner les moyens de réussir dans sa scolarité via un suivi individualisé, un apprentissage en groupes restreints etc.
- Accès au premier emploi : permettre aux jeunes issus de milieux défavorisés de se familiariser avec le monde de l'entreprise et d'élaborer un projet professionnel via du mentorat, des ateliers de formation, de la mise en réseau etc.

- Soutien à la parentalité : accompagner les parents, notamment les mères seules, dans leur rôle et leurs besoins quotidiens via des offres de gardes adaptées, des ateliers parents-enfants etc.

Description du système d'information utilisé pour fournir les données chiffrées

Le fonds de dotation a instauré un système de répartition de ses charges selon une comptabilité analytique en fonction des règles d'affectation validées en Conseil d'Administration.

Règles d'affectation des dépenses

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019, les règles d'affectation des dépenses ont été les suivantes :

- Dépenses directes liées aux rémunérations imputées aux missions sociales :
 - o Directrice Générale : 80 %
 - o Assistante de Direction : 60 %
 - o Equipe programme (2 personnes) : 100 %
 - o Responsable collecte : 50 %
- Dépenses directes liées aux rémunérations imputées aux frais de collecte :
 - o Directrice Générale : 5%
 - o Assistante de Direction : 5 %
 - o Responsable collecte : 35 %
- Dépenses directes liées aux rémunérations imputées aux frais de fonctionnement :
 - o Directrice Générale : 15%
 - o Assistante de Direction : 35%
 - o Responsable collecte : 15 %
- Les autres charges directes sont affectées à la rubrique d'emploi concernée.
- Les charges indirectes sont affectées en fonction de clefs de répartition approuvées par le Conseil d'Administration.
- Les charges de personnel imputées aux frais de collecte ont été affectées de la manière suivante :
 - o Frais d'appel à la générosité public : 50%
 - o Frais de recherche des autres fonds privés : 50%